

**Mairie du MOLAY-LITTRY
Calvados**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2022**

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mme MOTTIN, Mr FURDYNA, Mme PHILIPPE, Mme LE BATARD, Mrs PHILIPPE Louis, PLINE, DIMESIC, Mr VILLEDIEU, Mmes LEGOUPIL, LAVAL, Mr MORICE, Mmes AGNÈS, EUDES, LECOINTRE, DUPONT.

Absents Excusés : Mr MAHIEU, Mmes GODARD, LEONARD, Mr DEFRANCE, Mme BUTET, Mr MAHEUT

Secrétaire : Mme DUPONT

Pouvoir : Mr MAHIEU a donné pouvoir à Mr BERTIER
Mme GODARD a donné pouvoir à Mme PHILIPPE
Mme LEONARD a donné pouvoir à Mme MOTTIN
Mr DEFRANCE a donné pouvoir à Mr DIMESIC
Mme BUTET a donné pouvoir à Mr MARIOTTI

2022/051 : DÉMISSION ADJOINT

Le Conseil Municipal a pris acte de la décision de Mme Françoise PHILIPPE qui souhaite mettre un terme à sa fonction d'adjointe, celle-ci devient officielle après acceptation de la démission par Mr le Sous-Préfet.

Celle-ci reste conseillère municipale et continuera à assurer la gestion des Musées avec les membres de la Commission « Culture-Musées ».

La Commission « Fêtes et Cérémonies » assurera l'organisation des festivités en liaison avec l' élu chargé du suivi de l'évènement festif.

La nomination d'un nouvel adjoint n'a pas lieu d'être.

Mme PHILIPPE quitte également sa fonction de déléguée au sein du Conseil Communautaire Isigny-Omaha. Selon la liste des élections municipales du 15 Mars 2020, Mme Christine LEONARD remplacera celle-ci, en cas de refus de celle-ci, cette fonction sera occupée par Mr Éric VILLEDIEU.

2022/052 : COMMISSION SÉCURITÉ PUBLIQUE

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le travail de la Commission Sécurité Publique avec la Société Protechna pour la mise en place de système de vidéo protection sur la Commune.

Les sites ont été répertoriés, avec l'installation en fonction des endroits de caméras différentes, n'ayant pas la même fonction.

Le Conseil Municipal valide ces implantations et autorise le Maire à solliciter les subventions pouvant être accordées pour cet investissement.

La Société Protechna est chargée de mettre en œuvre celui-ci.

2022/053 : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Mme AGNÈS, Conseillère Municipale, a présenté au Conseil Municipal le travail du Conseil Municipal des Jeunes.

Ceux-ci ont fait un bilan de la chasse aux œufs organisée le lundi de Pâques et ils ont de nombreuses idées pour améliorer celle-ci l'année prochaine.

Le travail sur les totems est en cours, mais nécessite un lourd investissement, notamment pour recueillir les témoignages, mais le Conseil Municipal des Jeunes reste motivé.

D'autre part, leur exposé sur leur visite à l'Élysée va être présenté aux élèves de 6^{ème} et 5^{ème} du collège et à ceux du primaire.

2022/054 : REMPLACEMENT DES LUMINAIRES

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les modèles des luminaires qui seront utilisés pour le remplacement de ceux de plus de 30 ans.

Ce modèle est agréé par le SDEC pour obtenir une aide sur son remplacement, dans l'éventualité d'autres choix ceux-ci seront à la charge de la Collectivité.

Le Conseil Municipal valide cette proposition, ce qui permettra au SDEC de chiffrer le coût de ces travaux qui s'échelonne sur quatre années.

2022/055 : SALLE CONSEIL MUNICIPAL

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le rapport de l'étude de charge du plancher pour la salle du Conseil Municipal. Celui-ci est primordial pour les travaux à envisager.

Le Conseil Municipal décide de confier le suivi de ceux-ci à la Société Neveu de Saint-Lô par 20 voix pour et 2 abstentions.

Le Conseil Municipal souhaite conserver la cheminée, mais enlever le miroir dans ce réaménagement.

La durée des travaux est estimée à 3 mois, le Conseil Municipal sera associé à cette réalisation.

2022/056 : CIMETIÈRE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à reverser à un particulier le montant de 152,80 euros correspondant à un trop perçu suite à un changement de choix à plusieurs reprises lors de l'acquisition d'une concession.

Afin d'éviter que cet état de fait se reproduise, le Conseil Municipal demande à la Commission « Cimetière » de prévoir dans le règlement du cimetière une clause pour éviter cette situation.

2022/057 : RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population se déroulera du 19 Janvier 2023 au 18 février 2023.

Le Conseil Municipal décide de nommer Mme Chantal BEUVE coordonnateur communal pour l'organisation de celui-ci. Des agents recenseurs seront recrutés au cours du 4^{ème} trimestre 2022.

2022/058 : PANNEAU DE COMMUNES EN NORMAND

Le Maire informe le Conseil Municipal que la traduction en Normand du nom de la Commune est « La Méne » celui-ci a été confirmé par le Conseil Scientifique et Culturel des parlers normands au vu des recherches faites par celui-ci.

Le Maire propose au Conseil Municipal de recevoir Mr Michel JEANNE, lors d'un prochain Conseil Municipal, celui-ci a également mené des recherches sur ce nom.

Le Conseil Municipal est favorable à l'implantation de panneaux relatant cette traduction.

2022/059 : LOCATION SALLE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à régler la facture correspondant à la location de la salle des Fêtes du Tronquay le 04 Juin 2022 pour un montant de 220 euros.

Cette prise en charge vient dédommager un particulier n'ayant pas pu avoir la salle des fêtes du Molay-Littry à cette date suite à un doublon de location, auquel s'ajoute la gratuité de la location de la Charreterie.

2022/060 : RÉUNIONS

La prochaine date de réunion du Conseil Municipal est fixée au Mardi 28 Juin 2022.

Le Conseil Municipal a également arrêté les dates de réunion du 2^{ème} semestre 2022 :

- Mardi 20 Septembre 2022
- Mardi 18 Octobre 2022
- Mardi 15 Novembre 2022
- Mardi 13 Décembre 2022.

2022/061 : COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 4 abstentions décide de prendre en charge les sommes indûment versées à un agent au cours des mois de janvier, février et mars correspondant à des heures supplémentaires versées sans justificatif.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre les écritures correspondantes d'une part un mandat d'annulation par mois concerné en précisant que les sommes indûment versées ne seront pas réclamées à l'agent et d'autre part un mandat au nom de la Collectivité prenant en charge ce montant.

Après avoir rappelé la réglementation sur les heures supplémentaires, le Conseil Municipal décide d'appliquer celle-ci en respectant les conditions liées à ce système.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a délibéré sur le fait que les heures effectuées seront récupérées.

D'autre part, la médecine du travail ayant préconisé un aménagement d'horaires pour un agent suite à un arrêt de travail, le Conseil Municipal accepte celui-ci soit 1 jour de télétravail à domicile, 1 sur le site dans les conditions du télétravail et 3 jours sans conditions et ce pendant 3 mois, et ce afin de tenir compte de son cadre d'emplois.

2022/062 : COURSE DES LAVOIRS

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Course des Lavoirs organisée le 15 Mai 2022 a été moins festive que les autres années.

L'Association a fait l'essai de délocaliser celle-ci, mais cela a occasionné des désagréments.

Une réflexion va s'engager pour recentraliser cet évènement sur la place du Docteur René Verney.

L'Association de la Course des Lavoirs remettra un chèque au profit des pupilles des Sapeurs-Pompiers.

Le Conseil Municipal se félicite de cette initiative et remercie celle-ci pour son investissement.

2022/063 : FESTIVITÉS

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire, a présenté au Conseil Municipal le programme des manifestations organisées le 11 et le 12 Juin 2022 pour le 78^{ème} anniversaire de la libération de la Commune.

Le Conseil Municipal se félicite de cette initiative qui permettra d'animer la Commune et de rendre hommage à nos libérateurs.

La Commune prend en charge l'ensemble de ces animations.